



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/73  
11 août 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements  
concernant les véhicules (WP.29)

(Cent trente-quatrième session, 16-19 novembre 2004,  
point 5.2.23 de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU RÈGLEMENT N° 115

(Systèmes spéciaux d'adaptation au GPL et au GNC)

Transmis par le Groupe de travail de la Pollution et Energie (GRPE)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRPE à sa quarante-huitième session et il a été transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (TRANS/WP.29/GRPE/48, par. 26). Il a été établi sur la base d'un document distribué sans côte (document informel N° GRPE-48-8), non modifié.

---

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Paragraphe 6.1.2.5, corriger pour lire:

- " .....
- i) gazole de référence
  - ii) gazole et GPL de référence
- ..... "

Paragraphe 6.2.2.5, corriger pour lire:

- " .....
- i) gazole de référence
  - ii) gazole et GNC de référence
- ..... "
-